

CASE INFORMATION SHEET

No 4/2008 (Français)

COLOMBIE: Accord anti-corruption chez les fabricants de canalisations du secteur privé

L'accord anti-corruption

En 2004, l'Association colombienne de génie sanitaire et environnemental (ACODAL) a pris contact avec *Transparencia por Colombia*, une ONG nationale de lutte contre la corruption, pour mettre au point un accord sectoriel anti-corruption. Il s'agissait d'une tentative visant à réduire le manque de confiance et de crédibilité qui dominaient au sein de l'industrie de fabrication des canalisations, une situation devenue ingérable pour les entreprises du secteur. Conjointement, les fabricants de canalisations (représentants 95% des entreprises du secteur) ont signé un Accord anti-corruption en avril 2005. Aux termes de cet accord, chaque entreprise doit incorporer une politique générale de lutte contre la corruption conformément aux directives contenues dans les Principes de TI pour lutter contre la corruption dans le secteur privé (*BPCB, Business Principles for Countering Bribery*). Ces directives couvrent un large éventail d'activités comme la fixation des prix, les achats, les réseaux et systèmes de distribution et de ventes, les mécanismes de mise en œuvre, les contrôles internes et les audits, la gestion des ressources humaines, les communications ainsi que la protection de ceux qui dénoncent des actes de corruption (*whistleblowers*). De plus, les directives recommandent que chaque entreprise constitue un Comité d'éthique disposant de vastes pouvoirs sociaux et économiques pour pouvoir prendre des mesures à l'encontre des individus qui enfreignent les normes éthiques.

Les problèmes de corruption

En Colombie, le système d'achat de canalisations d'eau et des infrastructures est perméable à la corruption et à la fraude. Le plus souvent, les conditions en vigueur pour pouvoir participer à un marché public tendent à favoriser certains soumissionnaires, sans considération pour la valeur technique exigée. De plus, des pots-de-vin sont régulièrement offerts lors de la passation des marchés. Ces pratiques ont entraîné le gaspillage d'importantes sommes d'argent public affectés aux projets d'adduction d'eau et de construction d'infrastructures.



Prévenir la corruption

Pour quelles raisons les entreprises ont-elles signé l'accord?

- Elles estiment que cela permet de réduire la corruption
- Elles préfèrent un système d'autorégulation basé sur des règles communes
- Cela permet de maintenir un dialogue ouvert
- Cela leur assure une reconnaissance
- Cela encourage le contrôle par les pairs
- Cela permet la pression sociale

Comment renforcer le pouvoir des entreprises dans la prévention de la corruption?

- Il faut tout d'abord qu'elles acceptent qu'elles ont une part de responsabilité pour trouver une solution à un problème
- Elles doivent définir des actions pour résoudre le problème
- Leurs actions doivent leur permettre de générer des bénéfices

Stratégies anti-corruption

Absence d'une culture d'entreprise contre la corruption

- Offrir des formations d'employés sur les dispositions de l'accord
- Développer la gestion des ressources humaines (clauses spécifiques aux contrats de travail ; phases d'induction)

- Détermination de directives claires concernant les rapports pour les directeurs généraux et les trésoriers
- Les conseils d'administration doivent officiellement endosser l'accord

Absence de normes éthiques en interne

- Etablir des directives précises et diffuser l'accord largement
- Organiser des réunions régionales pour lancer l'accord (amélioration de l'image des entreprises qui ont signé l'accord ; rencontres avec les fonctionnaires ; diffusion dans les médias nationaux)

Manque de transparence dans les contrats

- L'accord établit de nouvelles règles qui vont bien au-delà des statuts juridiques
- L'accord encourage le secteur public à adopter des directives similaires
- L'accord crée des pressions pour que d'autres fournisseurs le signent à leur tour

Tolérance vis-à-vis les pratiques de pots-de-vin dans le réseau de distribution

- Offrir aux distributeurs des formations régionales sur l'accord

« L'impact et l'effet de cet accord seront très forts, car nous n'avions jamais disposé d'un code pour nous guider dans ce domaine. Maintenant nous avons des paramètres qui nous permettent d'agir. De plus, les sanctions prévues sont très importantes. Avec cet accord, nous, les fabricants de canalisations, allons agir différemment entre nous, car les mêmes règles et les mêmes règlements s'appliquent à tous ». Témoinage d'un signataire de l'accord

Enseignements

La direction des entreprises impliquées dans le processus doit faire preuve de fermeté et de constance

La coordination avec les réformes nationales en matière de gouvernance aide à impliquer les acteurs politiques pour dépasser les seuls besoins spécifiques des entreprises garantissant que l'accord est prolongé par un travail semblable mené au sein du secteur public en vue de prévenir les risques de corruption étatique

L'engagement éthique et la motivation incitent les entreprises du secteur privé à adopter des systèmes d'autorégulation et des normes communes en vue de réduire la corruption

L'implication de tierces parties, comme Transparency International, aide à coordonner et à faciliter de tels accords